



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

professions de santé

Question écrite n° 14459

Texte de la question

M. Léonce Deprez rappelle à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité qu'il avait appelé son attention par la question écrite n° 5052 du 20 octobre 1997 sur les vives préoccupations relatives à la situation des instituts de formation en soins infirmiers, dont les moyens financiers avaient été réduits par la loi de finances. Aussi lui demande-t-il la nature, les perspectives et les échéances de « la réflexion menée actuellement sur le financement des structures de formation qui devrait aboutir à des mesures destinées à améliorer leurs moyens de fonctionnement » (JO - AN - 15 décembre 1997).

Texte de la réponse

La loi de finances adoptée par le Parlement en 1998 a reconduit les crédits votés en 1997, ce qui correspond de fait à une augmentation, le nombre d'étudiants admis en formation ayant, dans le même temps, diminué. Ainsi, le montant de la subvention par étudiant qu'il est prévu d'allouer aux instituts de formation en soins infirmiers sera au moins supérieure de 10 % à celle de l'année passée. Par ailleurs, la réflexion en cours conduit à explorer des pistes de financements qui complèteraient la participation financière de l'Etat.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14459

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mai 1998, page 2736

Réponse publiée le : 7 septembre 1998, page 4941